



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – Espagne / Baléares / Canaries*

Depuis le 02 juin 2022, Les voyageurs en provenance d'un pays de l'espace Schengen ne sont plus soumis à aucun contrôle sanitaire à leur arrivée sur le territoire espagnol.

Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.

Pour information : L'ensemble du territoire espagnol est soumis aux règles de la « nouvelle normalité », qui prévoient notamment :

le **port du masque obligatoire** pour toute personne de plus de 6 ans dans les établissements de santé, y compris les pharmacies, dans les résidences pour personnes âgées ainsi que **dans tous les transports publics**.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 12/09/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.